BASES JURIDIQUES DU TIRAGE AU SORT « Nous offrons 15 entrées doubles pour le parc aquatique Aquamijas ! »

1. Nous
Le centre commercial Miramar de Fuengirola (ci-après dénommé centre commercial Miramar) établit les règles applicables à l'attribution du prix décrit par les présentes bases juridiques parmi les personnes ayant participé à la promotion « Nous offrons 15 entrées doubles pour le parc aquatique Aquamijas ! » (ci-après dénommée la Promotion).

2. Participation
Pour pouvoir participer, il est indispensable d'avoir plus de 16 ans et de respecter les règles de participation.

L'utilisateur doit impérativement réaliser actions:

- il devra télécharger l'appli officielle du centre commercial Miramar en indiquant les informations nécessaires.
- Voter avec un smiley souriant pour la nouvelle de l'appli « Nous offrons 15 entrées doubles pour le parc aquatique AquaMijas ! » et répondre à la question : vous voulez gagner une entrée double pour AquaMijas ?

L'utilisateur qui ne respectera pas ces conditions sera exclu.

3. Où participer
La réaction à la question devra se faire sur l'information qui se trouve sur l'application officielle du centre commercial Miramar, disponible pour iOS et Android

4. Les gagnants
15 gagnantS et 15 suppléantS seront choisis de manière aléatoire à travers l'application officielle du centre Commercial Miramar. Le nom des gagnants sera publié sur l'application officielle du centre commercial Miramar le mardi 4 septembre. De même, la participation à la présente promotion implique l'autorisation expresse au centre commercial Miramar de publier le prénom, les noms et la photo des gagnants sur les réseaux sociaux du centre commercial et/ou sur le site web www.miramarcc.com, dans le but d'apporter des informations sur les gagnants.

Le gagnant aura la responsabilité de se mettre en contact avec l'entreprise organisatrice (centre commercial Miramar), via un message privé sur Facebook ou en appelant le centre commercial avant le 16 septembre, afin de clore les détails concernant la procédure pour recevoir le prix. A partir de ce moment-là, si le gagnant ne contacte pas le centre commercial Miramar, le suppléant seront contacté de la même manière.

5. Le prix
Chaque gagnant recevra une entrée double pour le parc aquatique Aquamijas. Les entrées sont valables pour toute la saison (veuillez consulter les dates de fermeture sur le site officiel d'Aquamijas www.aquamijas.com).

Le prix doit impérativement être récupéré au niveau du bureau d'information du centre commercial Miramar en présentant un document d'identification (carte nationale, passeport ou autre). Le prix ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un changement, d'une modification ou d'un remplacement par un autre prix et ne pourra pas être échangé pour sa valeur en espèces.

6. Durée
Le tirage au sort commencera le vendredi 24 août à 15 h et se terminera le lundi 3 septembre à 23 h 59, heure de la péninsule.

7. Autres considérations
Le centre commercial Miramar se réserve le droit de modifier ou d'annuler les conditions du concours au cours de ce dernier si des raisons valables ou de force majeur en empêchent le déroulement conformément aux présentes bases juridiques, pour des circonstances non imputables au centre commercial Miramar.

De même, si une réclamation à intérêt légitime parvient de la part d'un tiers, de la part du titulaire de la plateforme du réseau social (Facebook) ou de la part d'une autorité compétente, le centre commercial Miramar se réserve le droit de retirer automatiquement un commentaire sans pour autant informer de cela.
Le centre commercial Miramar et les participants au concours se soumettent à la législation espagnole et renoncent expressément à tout autre droit, aux juridictions et tribunaux de la ville de Fuengirola pour tout litige pouvant se créer entre les deux parties.

8. Décharge de responsabilité
Le centre commercial Miramar est exempt de toute responsabilité dérivant du manque temporaire de disponibilité ou de continuité du fonctionnement des services permettant de participer au concours, notamment mais pas exclusivement, dû aux erreurs d'accès à la page du concours sur Internet.
De même, le centre commercial Miramar est exonéré de toute responsabilité en cas d'erreur sur les coordonnées fournies par le gagnant et qui empêcherait son identification.
Chaque utilisateur est l'unique responsable du commentaire qu'il publie. Le centre commercial Miramar se réserve le droit d'éliminer tout contenu qui enfreindrait les règles du concours ainsi que tout commentaire inapproprié pour le centre commercial Miramar ou pour des tiers.

9. Approbation des bases juridiques
Les bases juridiques du concours seront mises à disposition de toute personne intéressée à travers la page Facebook du centre commercial Miramar.
Tous les participants au concours, par le simple fait d'y participer, acceptent les bases juridiques de ce dernier, les règles de participation, les termes, les conditions et la politique de confidentialité et de protection des données exposés sur la page d'inscription de ce tirage au sort.

10. Détachement de Facebook
Facebook ne sponsorise, ne soutient et n'administre en aucune façon cette action et n'a aucun lien avec cette dernière. Les participants sont conscients qu'ils fournissent l'information les concernant au centre commercial Miramar et non pas à Facebook. Toute question, tout commentaire ou toute réclamation ayant un lien avec l'action devra être présenté(e) au centre commercial Miramar et non pas à Facebook.

Fuengirola, le 24 août 2018.